



Ville de Montréal

Descrip  Qualification  
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels  Fonctionnaires  Contremaîtres  Autres \_\_\_\_\_

Titre <b>MONTEUR (EUSE) - MECANICIEN (NE) VITRIER (ERE)</b>	Code <b>306</b>	Groupe de traitement <b>17</b>
--	--------------------	-----------------------------------

**NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION**

Travaux comportant le montage et l'installation de revêtement préfabriqué de cadres de portes et de châssis, de portes, de fenêtres, de coupe-froid, de seuils de portes, etc., lorsque le métal ou un autre matériau de substitution autre que le bois fait partie intégrante des matériaux utilisés.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé(e) le reçoit sous forme de demandes orales ou écrites. L'employé(e) est responsable d'installer, de monter et de démonter, de tailler et de polir, selon les règles du métier, tout genre de verre de toute grandeur et de toute épaisseur. Il doit aussi vérifier le travail à exécuter, identifier au besoin les pièces requises et préparer le matériel pour effectuer les travaux. Un employé de rang supérieur vérifie le travail accompli.

**EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES**

1. Monte et installe des revêtements préfabriqués, des cadres de porte et de châssis, des portes, des fenêtres, des coupe-froid, des seuils de portes; fabrique les cadres de fenêtres et les moustiquaires.
2. Installe des ferme-portes, des cylindres de ferme-portes et tout autre mécanisme des portes et fenêtres des bâtiments municipaux.
3. Installe, monte et démonte, taille et polit selon les règles du métier, tout genre de verre de toute grandeur et de toute épaisseur, y compris la vitre-thermos.
4. Prépare le cadre devant recevoir le verre, soit à l'aide de mastic, de moulures, de caoutchouc ou de tout autre procédé.
5. Exécute ces tâches avec tout autre matériel connexe servant à remplacer le verre, tel que le plexiglass.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature 	jour mois année 04.06.93	Signature 
---------------	-----------------------------	---------------

**MONTEUR(EUSE) - MÉCANICIEN(NE) VITRIER(ÈRE)**

---

6. Fabrique sur demande et répare au besoin des comptoirs-vitrines, des boîtes d'exposition (show case) ou tout autre objet du même genre.
7. Conduit un véhicule motorisé et opère, occasionnellement, tout genre de nacelle pour l'exécution des tâches de sa fonction.
8. Tient l'inventaire à jour pour répondre aux urgences.

**Pour la Ville de Montréal****Pour le Syndicat**

Signature

jour mois année

Signature



Manuels  Fonctionnaires  Contremaîtres  Autres \_\_\_\_\_

Titre	Code	Groupe de traitement
MONTEUR(EUSE)-MECANICIEN(NE) VITRIER(ERE)		

**QUALITÉS REQUISES**

- Bonnes connaissances:**
- de la Ville et des règlements de circulation;
  - du français parlé et écrit;
  - des techniques, des pratiques, de l'outillage et des matériaux utilisés dans l'exercice du métier;
  - des mesures de prudence et de sécurité à observer.

- Habilités:**
- à se servir des outils propres au métier;
  - à effectuer un travail soigné;
  - à exécuter les travaux selon les règles du métier;
  - à lire et à interpréter des plans;
  - à maintenir le véhicule en bon état de propreté, de fonctionnement et de rendement.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'École d'entraînement des chauffeurs de la Ville. Détenir un permis de conduire provincial classe 5.

**DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE**

**Instruction:** Détenir un certificat de monteur(euse)-mécanicien(ne) vitrier(ère), de charpentier menuisier, ou de ferblantier décerné par la Direction générale de la main d'oeuvre.

**Expérience:** Quelque expérience en qualité de monteur(euse)-mécanicien(ne) vitrier(ère).

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	jour mois année 04 06 93	Signature
-----------	-----------------------------	-----------

